

Ad. E.



M<sup>e</sup> Yves Lauzon, Ad. E.  
Lauzon Bélanger Lespérance inc.  
Montréal

*Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives.*

M<sup>e</sup> Yves Lauzon, associé fondateur du cabinet, est impliqué dans le domaine du recours collectif depuis l'entrée en vigueur de cette procédure en 1979 et est reconnu comme un pionnier dans ce domaine.

## CONTRIBUTION

M<sup>e</sup> Lauzon a été le premier secrétaire du Fonds d'aide aux recours collectifs où il a été le promoteur auprès du gouvernement des premiers amendements importants à la procédure du recours collectif entrés en vigueur en 1982 (entre autres, impossibilité d'en appeler d'un jugement autorisant un recours collectif, modifications aux règles des dépens). Il a agi avec son cabinet dans de nombreux recours collectifs d'envergure, notamment ceux au nom des porteuses d'implants mammaires, des victimes de l'hépatite C et des victimes des inondations au Saguenay. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur les recours collectifs publiés notamment dans la collection *Développements récents* du Barreau du Québec. Il est membre du Comité sur les recours collectifs du Barreau du Québec et du Comité sur la révision de la *Loi sur la protection du consommateur*.

## RAYONNEMENT

Il s'implique depuis plusieurs années auprès des plus démunis, notamment par la mise sur pied d'une fondation en 1987 pour venir en aide aux enfants d'Haïti. La Fondation Magalie Joachim (en mémoire d'une jeune adolescente de Montréal victime d'un acte criminel) soutient 40 enfants dans la région de Jacmel et travaille présentement à un projet de construction d'un complexe communautaire dans cette région.